

LE COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Président : Monsieur Stéphane DEWAILLY
Président de chambre au tribunal administratif de Melun

Vice-président : Madame Martine ULMANN
Conseillère maître honoraire

1. Quel est son ressort territorial ?

Ville de Paris, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

2. Quelles sont ses coordonnées ?

Préfecture de la région Île-de-France
Préfecture de Paris

Marina DANGENG
Secrétariat CCIRA de Paris
Tél : 01 82 52 42 72

5, rue Leblanc
75911 Paris cedex 15

Fax : 01.82.52.42.95

Courriel : ccira@paris-idf.gouv.fr